



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 10 mai 2004

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

BCE Emergis Inc. (IFM) Distribution spéciale en espèces

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (la « Bourse »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DE LA DISTRIBUTION SPECIALE EN ESPECES. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 6 mai 2004, BCE Emergis Inc (« IFM ») a annoncé une distribution spéciale en espèces sous forme d'un retour de capital de 1,45 \$ par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires. La date ex-distribution est prévue le mercredi 23 juin 2004. La date d'enregistrement est prévue le 25 juin 2004 et la date de paiement est prévue le 30 juin 2004.

Sous réserve de l'approbation des actionnaires, la Bourse et CDCC réduiront tous les prix d'exercice de la valeur du dividende distribué, i.e. 1,45 \$. Le symbole (IFM) des options sur actions de BCE Emergis Inc. restera inchangé.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur IFM seront rajustées comme suit :

- **Date d'entrée en vigueur : 23 juin 2004.**
- **Symbole des options : IFM.**

Circulaire no : 062-2004

- **Nombre de contrats :** **100 – inchangé.**
- **Nouveau livrable par contrat :** **100 actions ordinaires IFM.**
- **Prix de levée :** **Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.**
- **Multiplieur :** **100.**
- **Limites de positions et de levées :** **Les limites de positions et de levées resteront inchangés à 22 500 contrats.**
- **CUSIP* :** **05536D103.**

* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

À la date d'entrée en vigueur, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries IFM comme suit :

BCE Emergis Inc.		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur le mercredi 23 juin 2004	Code des prix de levée
4,00 \$	2,55 \$	C
5,00 \$	3,55 \$	M
6,00 \$	4,55 \$	O
7,00 \$	5,55 \$	Q
8,00 \$	6,55 \$	S
9,00 \$	7,55 \$	T

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale